ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Selina Poché vs New Orleans Home Investment Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,406—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion triangulaire de terre d'un ilet borné par les rues Bernadotte, Cimetière Banks, désignée comma quatre lots dans le triangle No 836, mesurant cent un pieds six pouces de face par cent trente-sept pieds de profondeur d'un côté et cent vingt-cinq pieds de l'autre côte.

2° Une moitié indivise d'un certain ilet de terre dans l'ilet borné par les rues Bernadotte, Baudin et le Nouveau Canal, de forme triangulaire, désignée comme la moitié de l'ilet ou triangle No 838 dans le premier district de cette ville.

3° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette ville, désigné comme ilet No 822 borné par les rues Olympia, St Patrick, Banks et Baudin.

4° Deux certains lots de terre dans le premier district de cette ville, désignés comme lots Nos 1 et 2, dans l'ilet No 824, borné par les rues Olympia et d'Hémécourt et le Nouveau Canal. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues d'Hémécourt et Olympia et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue d'Hémécourt par 178 pieds sur un côté et 153 pieds sur l'autre côté de profondeur. Le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue d'Hémécourt par 168 pieds sur un côté et 153 pieds de l'autre côté.

5° Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Bernadotte, Banks, Anthony, Baudin et le Nouveau Canal, désigné par le No 837 et mesurant trois cent dix neuf pieds sur deux cent deux pieds d'un côté sur deux cent six pieds de l'autre côté.

6° Cinq certains lots de terre dans le premier district de cette ville, désignés comme lots Nos 3 à 7 dans l'ilet ou triangle No 824, borné par les rues Olympia, D'Hémécourt et le Nouveau Canal.

7° Cinq certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ile, No 831, borné par les rues St-Patrick, Bernadotte, Banks et Palmyre.

8° Une certaine petition triangulaire de terre dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Anthony, le Cimetière et le Nouveau Canal, désigné comme triangle No 842, mesurant cent quarante-quatre pieds d'un côté et cent cinquante-cinq pieds de l'autre côté.

9° Un certain ilet de terre dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 812, borné par les rues Murat et Ulloa et le Nouveau Canal.

10° Une moitié indivise de l'ilet 838 dans le premier district de cette ville, étant désignée comme la moitié du triangle 838 et lequel triangle est borné par les rues Bernadotte et Baudin et le Nouveau Canal.

11° Tous les droits, titres et intérêts de Marie Catherine Bier, non mariée, Mme Sophia Barabra Bier et de Alex K. Mantz, Mme Henrietta Bier Burke, veuve du défunt Cyrillas J. Roman et de Mme Sophia et Maria M. Cockrill, les seuls héritiers survivants de M. Henri Bier, décédé, dans et aux ildits ci-dessus décrits, deux morceaux de terre dans le premier district de cette ville, à savoir:

1e Ilet No 813 borné par Murat, Olympia, A. D'Hémécourt, Ulloa et le Nouveau Canal.

2e Ilet No 824 borné par les rues St Patrick, Olympia, D'Hémécourt et le Nouveau Canal.

3e Ilet No 830, borné par les rues St-Patrick, Bernadotte, Baudin et Banks.

4e Ilet No 838, borné par les rues Baudin, Bernadotte, Anthony et le Nouveau Canal.

12° Un certain ilet de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, étant l'ilet No 815, borné par les rues Olympia, Murat, Banks et Baudin, mesurant deux cent quatre vingt cinq pieds un pouce et quatre lignes de face à chacune des rues Olympia et Murat et trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à chacune des rues Banks et Baudin, borné par les dites rues.

13° 18 lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 821, borné par les rues Olympia, Palmyre, Banks et St-Patrick, lesquels lots sont désignés et mesurent comme suit: Lots Nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 26, 27, 29. Lots 1 à 10 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur. Lots 11 à 13 inclusivement mesurent trente-deux pieds de face à la rue Olympia sur cent cinquante-sept pieds de profondeur. Lots 15 et 16 mesurant soixante-deux pieds de face à la rue Banks sur cent seize pieds de profondeur. Lots 26, 27 et 28 mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Patrick sur cent cinquante-sept pieds de profondeur.

14° Huit lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 831, borné par les rues St-Patrick, Bernadotte, Palmyre et Banks, lesquels lots sont designés par les Nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9. Lots Nos 1 à 4 inclusivement mesurant deux cent et un pieds six pouces et deux lignes sur la rue Banks par cent vingt cinq pieds trois pouces et six lignes sur la rue Bernadotte et cent trente sept pieds deux pouces et trois lignes sur une ligne oblique s'étendant de la rue Bernadotte à la rue Banks. Lot No 6 mesure trente pieds de face à la rue Palmyre sur cent pieds de profondeur sur un côté et soixante dix huit pieds de profondeur de l'autre côté; lot No 7 mesure trente pieds de face à la rue Palmyre sur cinquante sept pieds, deux pouces de profondeur; lot No 8 mesure trente trois pieds de face à la rue Palmyre sur trente deux pieds de profondeur.

Lot No 9 cinquante pieds de face à la rue Palmyre sur trente cinq pieds de profondeur.

15° Un certain ilet de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme le No 830, borné par les rues Bernadotte, Banks, Baudin et St Patrick.

16° Un certain ilet de terre dans le premier district de cette ville, désigné comme No 829, borné par les rues Bernadotte, Baudin et St-Patrick et le Nouveau Canal.

Ensemble avec tous les droits d'action et procès maintenant en cour, options, avantages, privilèges, servitudes, bénéfices et immunités auxquels le défendant a le droit en vertu de tel acte ou contrat ou ordonnance de ville ou résultant d'aucune autre saisie et spécialement dans et à l'ilet No 814, borné par les rues Olympia, Baudin, Murat et D'Hémécourt et 823, borné par les rues St Patrick, Olympia, Baudin, D'Hémécourt, les deux dans le premier district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John T. Whitaker, avocat pour la plaignante.
14 mai—14 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêt dans une Propriété de Valeur du Premier District.

Edward J. Théard vs Michael Pokorny.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,141—En vertu d'un writ de fieri facias contre Edward J. Théard, défendeur en reconvention et en faveur de Michael Pokorny, plaignant en reconvention à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Edward J. Théard défendant en reconvention, portant la 11/60 partie indivise de la propriété ou du certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de la Nouvelle Orleans dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Thomas Getting le dans le mois de décembre 1840, déposé dans le bureau de Louis T. Caire, ancien notaire, le quel dit lot mesure en mesure anglaise, vingt deux pieds six pouces de face à la rue St Charles sur quatre vingt six pieds cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles; les bâtisses qui s'y trouvent portant le numéro municipal rue St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Rice et Montgomery, avocats pour le plaignant en reconvention.
14 mai—14 20 27—juin 3 10 16

CHEMIN DE FER LOUISVILLE ET NASHVILLE.

Le temps le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York est maintenant par le service double quotidien des trains limités du chemin de fer Louisville et Nashville.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District.

Portant le No Municipal 6316, Rue Hurst, entre lerue Calhoun et Boulevard Exposition.

Otto M. Seidel vs Samuel B. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 56,462—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le sixième district de cette ville et désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 6 borné par les rues Benjamin Calhoun, Hurst et le Boulevard de l'Exposition, anciennement la ligne de la propriété de Mme Foucher de Circé. Ledit lot mesure vingt neuf pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Hurst et vingt neuf pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Benjamin, par 184 pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne la plus rappochée de la rue Calhoun et cent vingt-quatre pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne la plus rapprochée du Boulevard de l'Exposition.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer la somme de mille dollars, avec intérêt au taux de 8 0|0 par an, à partir du 23 juillet 1896, jusqu'au paiement et aussi l'intérêt à 8 0|0 par an à partir du 23 juillet 1896 jusqu'au paiement pour l'intérêt maintenant dû sur les billets non maturés décrits; cinq pour cent honoraires d'avocats sur le montant total réclamé et maintenant dû; $4 le coût d'une copie de l'acte, $85 80 pour taxes de ville payées par le plaignant; les coûts et charges du procès et de la vente et les taxes (à 1897 inclusivement) sur ladite proprpriété.

2° L'acquéreur jusqu'au montant de son enchère devra assumer le paiement d'un billet de $1,000, en date du 23 juillet 1896, payable deux ans après la date, tiré par le défendant à son ordre et par lui endossé et portant intérêt de 8 0|0 par an, fait payable comme il est ci-dessus stipulé.

3° Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,
V. Foulon, avocat pour le plaignant.
14 mai—14 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICAIRE.

Vente de Quatre Portions de Terre de Valeur dans la Place Audubon,

Dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Harry M. Jackman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 56,372 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 juin 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à savoir—

1° Le lot No 22 dans le bloc numéro un de la Place Audubon comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Ouest de l'Ouest Place du Parc par telle profondeur à l'Ouest, comme on le voit sur ledit plan, les lignes Ouest de la propriété en ceci décrite étant la ligne Ouest de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

2° Le lot No 23 dans le bloc numéro un de la Place Audubon comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Est, de l'Est place du Parc, par telle profondeur à l'Est comme on le voit sur ledit plan, les lignes Est de la propriété en ceci décrite étant les lignes Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon le 3 juin 1893.

3° Le lot No 24 dans le bloc No 1 de la Place Audubon comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus avant une façade de cent pieds sur la ligne ouest de l'ouest place du Parc par telle profondeur à l'ouest comme on le voit sur ledit plan les lignes ouest de la propriété en ceci décrite étant la ligne ouest de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon le 3 juin 1893.

4° Le lot No 25 dans le bloc numéro un de la Place Audubon, comme on le voit sur le plan de cela annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Est de l'Est Place du Parc par telle profondeur à l'Est, comme on le voit sur ledit plan les lignes Est de la propriété en ceci décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon le 3 juin 1893 étant les mêmes propriétés acquises par le défendeur en ceci par achat de la Crescent Land and Improvement Company, selon quatre divers actes passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 8 mai 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux. Les acquéreurs respectifs devront accepter les titres aux dites propriétés sujets aux termes stipulations, conditions, règles et obligations etc., comme ils sont contenus dans les actes originaux de vente au défendeur comme ils sont passés pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 8 mai 1895, les copies desquels actes sont enregistrés dans le procès ci-dessus.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocat du plaignant.
13 mai—13 14 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée et de Valeur dans le Deuxième District.

Connue par le No 1723 de la rue Douane, entre les rues Derbigny et Clairborne.

Peter Johnson vs J Madison Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,363—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juin 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Derbigny et Claiborne, et désigné comme lot vingt et un, sur un plan de C. A. De Armas architecte, le 14 février, 1852, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville; le dit lot de terre mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions de la vente:

1. Du comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, maintenant due, soit la somme de cinq cent dix-sept dollars, avec intérêt à raison de 8 0|0 par an à partir du 2 juin 1896 jusqu'au paiement final; 10 pour cent d'honoraire d'avocat sur le montant saisi, $5 frais de copie de l'acte, $22 prime d'assurances, les frais et charges du procès, et la vente et les taxes (de 1897 inclusives) sur la dite propriété.

2. L'acquéreur, jusqu'au montant de son enchère, assumera le paiement d'un billet de cinq cent dix-sept dollars, garanti par hypothè sur la dite propriété, conformément à un acte pardevant W. O. Hart, notaire, le 13 juillet 1896, et daté le 2 juin 1896, et fait payable deux ans après date, et portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au parfait paiement

3. Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
F. B. Thomas avocat pour le plaignant.
13 mai—13 14 20 27—juin 3 10 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Attrayante dans le Second District.

Connue comme No 2509 rue Canal Entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

John Dwyer vs Gustave Mauberret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 56,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Deuxième District de cette ville se composant du tout du lot No 12 et une moitié près de la rue Rocheblave du lot No 11 qui touche au No 12 dans l'ilet No 331 borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Douane, la dite portion de terre mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quatorze pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
Stiff et Madison, avocats pour le plaignant.
13 mai—13 14 20 27 — juin 3 10 16

VENTE PAR LE CONSTABLE.

David G. Baldwin vs A. Waggaman.

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 30,877—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 23me jour de mai 1898, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire déposé en mon bureau

Conditions—comptant sur les lieux ¶

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
14 mai—14 20 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Joseph Cook et Bridget Clara Donnelly, femme décédée du dit Geo. Joseph Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 55,236 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Cook, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
14 mai—14 18 23 Griffier.

Succession de B. A. Kernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 51,432—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard J. Kernan, ancien administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUÉRIN,
10 mai—10 14 19 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, 14 Juin—Résidence Double, 722 rue Toulouse

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.—Louis A. Richards, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune—Le MARDI, 14 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 mai 1898 et signé le 11 mai 1898 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Sadie E. Bessler vs Louise G. Bessler, No 56,012 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Royale et Bourbon, désigné par le No 13 mesurant 32' 1" 0" de face à la rue Toulouse sur 63' 11" 2" de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'une Résidence cottage double, en briques, couverte en ardoises, ayant deux chambres et cabinet de chaque côté, avec une bâtisse à deux étaghs dans le fond, ayant quatre chambre, cour et allée en briques, cuve etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur, un tiers du prix chacun, garantis par le privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de garantie, les billets portant intérêt de huit pour cent à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1898 en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Joseph Duvignaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Mai 14—14 15 22 29—juin 5 12 13 14.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE

—DANS LE—

Troisième District,

No 722 RUE MARIGNY,

Entre Dauphine et Royale,

A L'ENCAN,

Dans l'affaire de Mme T. B. Fox vs Mme Lucy T. Newman et als.

No 56 198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—Alfred C. Green, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 16 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 3 mai 1898 et signé le 9 mai 1898, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme le lot No 14, de l'ilet 161, borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Royale et Dauphine, mesurant 25 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 120 pieds, le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage simple connu par le No 722 rue Marigny.

Conditions de la vente, comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1898 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour, notaire:

12mai—12 15 22 29—juin 5 12 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

—DE—

BIJOUX.

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

—DE—

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** hors la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

—AUX—

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. La vente sera positivement sans réserve.

CONDITIONS—COMPTANT.

E. CURTIS, Encanteur.

13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double

No. 2539 rue Ste-Anne.

Succession de Jules Banduc et de son épouse.

No 54,532—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 2 juin 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1898 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

Le joli cottage double en bois à un étage avec mansarde, No 2539 rue Ste-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, retiré de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre côté, citernes, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'ilet No 7 sur un plan de C. de Armas, en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude du Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville mesurant en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134, vers la rue Rocheblave et 132 pieds 7 pouces et 4 1|2 lignes vers la rue Dorgenois le séparant du lot No 132. Loyer au taux de $168 par an. Beau voisinage près des lignes des chars et un placement payant.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou en un et deux ans de crédit le tout au gré des acquéreurs, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection de billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 19 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, bureaux 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 9 avril 1898, de l'Hon Robt R. Reid, juge de la Seizième Cour Judiciaire de District paroisse St Tammany, Lne., dans la succession de R. P. Pochelu, No 304 la propriété décrite ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Bienville et Conti, désigné par la lettre A mesurant d'après le devis d'arpentage de S. G. Del Isle, voyer, daté le 16 avril 1898, 52 pieds 11 pouces de face à la rue Bourbon sur 59 pieds 9 pouces 4 lignes sur la rue Conti et formant l'encoignure desdites deux rues, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898, au taux de $780 par an. Inclus dans ce bail est une portion d'une propriété deuxièmement décrite, laquelle est vendue sujette au même bail.

2° Un certain lot de terre contigu et dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit devis de Del Isle, 24 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur 52 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1898 au taux de $180,00 par an.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations doivent être conservées assurées et les polices transférées au porteur, ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant V. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

PAR E. A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple, ancien No 493 rue Lafayette, près la rue Johnson, à l'enchère publique, Mercredi, le 25 Mai 1898 succession de Lawrence J. Jones, Cour Civile de District, Division C, No 54,877.

PAR E. A. CARRERE, encanteur et agent d'assurance, bureau 806 rue Perdido.—MERCREDI, le 25 mai 1898, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; Division C, rendu et signé le 15 avril 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No cinq, ilet No 400, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevia) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise, trente-deux pieds sept pouces et trois lignes (32' 7" 3") de face à la rue Lafayette, plus ou moins, soixante-quinze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson sur soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Galvez; trente-deux pieds, neuf pouces et cinq lignes en largeur dans le fond.

Comptant—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente pardevant J. C. Henriquez, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 20 0|0 comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 17 MAI.

Propriétés de Choix dans les 5me et 9me Wards du Troisième District.

Succession de Marie Louise Cazale, Veuve Jean Campagnolle.

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co, Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune — MARDI, le 17 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11me jour d'avril 1898, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Marie Louise Cazale, veuve de Jean Campagnolle, No 54,715 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Mandeville Remparts et Marigny, mesurant au pied américain, (17) dix-sept pieds (9) neuf pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de (127) cent vingt sept pieds (10) dix pouces et (5) cinq lignes, et (18) dix huit pieds de largeur sur la ligne du fond, faisant partie du lot original numéro 339, du plan du faubourg Marigny.

Les améliorations consistent d'un joli cottage simple en bois couvert en ardoises connu par le No 2262 de la rue St Claude et ayant cinq chambres, deux hangars, deux cuves, corridors pavés et banquette, etc., etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs-Elysées, Remparts et St-Claude, désigné comme lot No deux, dressé par A. Castaing et forme l'encoignure des rues St-Claude et Marigny, et mesurant au pied américain, (40) quarante pieds (1) un pouce (4) quatre lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de (96) quatre-vingt seize pieds et face à la rue Marigny.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage, occupée par une buvette et résidence et ayant une grande buvette et huit chambres, hangars, deux cuves, etc, connus comme les Nos 2236 et 2240 rue St Claude.

3° Deux certains lots de terre, avec les améliorations, situés dans le Troicième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues France, Mazant, St-Claude et Marais designés comme lots Nos un et deux et mesurant comme suit—

Le lot No un (30) trente pieds (8) huit pouces et (4) quatre lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur et de face à la rue Mazant de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes et le lot No 2 mesurant (30) trente pieds (7) sept pouces de face à la rue St Claude, sur une profondeur de (117) cent dix sept pieds (1) un pouce et (4) quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent à un cottage simple en bois, ayant quatre chambres et une grande écurie en bois, avec quatre chambres pour (40) quarante tête d'animaux occupé par une vacherie et connu par le No 4103 rue St-Claude.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro un, borné par les rues Marigny, St-Claude, Champs-Elysées et Marais, formant l'encoignure des rues St-Claude et Marigny, et les dits lots mesurant chacun (36) trente-six pieds de face à la rue St Claude sur (103) cent trois pieds (4) quatre pouces et (4) quatre lignes de profondeur.

Les améliorations consistent du cottage en bois couvert en ardoises Nos 1110 et 1112, rue Marigny, contenant six chamb